



Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Seniors  
SAISON 2019/2020

PROCÈS-VERBAL N°5

---

Réunion du Mercredi 04 septembre 2019

---

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

**DEROGATIONS – SAISON 2019/2020**

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,

**TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS où cette réglementation concerne les DEUX (2) dernières journées.**

**En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories**

**et les 2 dernières journées pour le Championnat Régional Seniors.**

**La Section demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.**

**CHAMPIONNAT SENIORS – U18 – U17 Rég. – U16 – U15 rég. – U14**  
**Dérogations horaires**

**500005 – CLICHY USA**

U14 R3 / D : matches à 17H00 toute la saison.

**500031 – CHOISY LE ROI AS**

Seniors R2 – matches à 15H30 toute la saison.

**500217 – BRETIGNY C.S.**

U20 ELITE 1 – matches à 16H00 toute la saison (Annexe 2 - terrain synthétique).

U18 R2 – matches à 14H00 toute la saison (Annexe 2 - terrain synthétique).

U18 R3 – matches à 12H00 toute la saison (Annexe 2 - terrain synthétique).

U17 Rég - matches à 14H00 toute la saison (Annexe 2 - terrain synthétique).

U16 R1 – matches à 12H00 toute la saison (Annexe 2 - terrain synthétique).

U16 R3 – matches à 14H00 toute la saison (Annexe 3 - terrain shiste).

U15 Rég - matches à 14H00 toute la saison (Annexe 2 - terrain synthétique).

U14 R1 – matches à 14H00 toute la saison (Annexe 2 - terrain synthétique).

U14 R3 – matches à 16H00 toute la saison (Annexe 2 - terrain synthétique).

**500247 – PARIS SAINT GERMAIN F.C.**

U18 R1 – matches à 15H00 toute la saison (terrain synthétique).

U15 Rég – matches à 16H00 toute la saison (terrain synthétique).

U14 R1 – matches à 16H00 toute la saison (terrain synthétique).

**500411 – POISSY AS**

Seniors R2 – matches à 15H30 toute la saison.

**500650 – VERSAILLES FC 78**

Seniors R2 – match au stade Porchefontaine – terrain n° 4 – pelouse.

U14 R2 – matches à 14H00 toute la saison.

U14 R3 – matches à 16H00 toute la saison.

**500684 – PALAISEAU U.S.**

U17 Rég : matches à 11h00 toute la saison.

La Commission rappelle que ce championnat se joue le dimanche après-midi et précise au club de PALAISEAU US qu'il conviendra d'avoir l'accord de l'adversaire pour chaque rencontre où le coup d'envoi est fixé à 11h00.

**500706 – ISSY LES MOULINEAUX FC**

U20 ELITE 2 – matches à 12H00 toute la saison.

U18 R2 – matches à 12H00 toute la saison.

U18 R3 – matches à 12H00 toute la saison

U16 R2 – matches à 12H00 toute la saison.

U16 R3 – matches à 12H00 toute la saison.

**512073 – CHAMPS SUR MARNE A.S.**

U14 R2 – matches à 14H30 toute la saison.

**519619 – AULNAY CSL FC**

U18 R2 – Matches à 13h30 toute la saison.

U16 R2 - Matches à 13h30 toute la saison.

**536996 – CENTRE DE FORMATIN FOOT PARIS**

Annule et remplace les dérogations accordées sur le PV n°1

U17 Rég : matches à 13h30 toute la saison, sur le terrain Plaine Sud n°21 à Choisy.

U16 R2 : matches à 13h30 toute la saison, sur le terrain Plaine Sud n°21 à Choisy.

**537053 – JOINVILLE RC**

U14 R1 – matches à 16H00 toute la saison.

U14 R3 – matches à 14H00 toute la saison.

U17 Rég. – matches à 12H30 toute la saison.

U18 R3 – matches à 15H00 toute la saison.

**564045 – ANTONY FOOT EVOLUTION**

U18 R2 - matches à 13H30 toute la saison (terrain synthétique)

U16 R3 - matches à 11H30 toute la saison (terrain synthétique)

La Commission rappelle que ce championnat se joue le dimanche après-midi et précise au club d'ANTONY FOOT EVOLUTION qu'il conviendra d'avoir l'accord de l'adversaire pour chaque rencontre où le coup d'envoi est fixé à 11h30.

U15 Rég - matches à 16H15 toute la saison (terrain synthétique).

**500004 – VITRY CA**

Reprise de dossier, en raison d'informations complémentaires fournies par la C.R.T.I.S., autorise l'équipe Seniors R2 à jouer ses matches à 15h30 toute la saison au stade Roger Couderc à VITRY SUR SEINE.

**563601 – UJA MACCABI PARIS METROPOLE**

Reprise de dossier, en raison d'informations complémentaires fournies par la C.R.T.I.S., autorise

. l'équipe Seniors R2 à jouer ses matches à 15h30 toute la saison au stade A. Mimoun à Paris 12ème.

. l'équipe Seniors R3 à jouer ses matches à 15h30 toute la saison au stade a. Mimoun à Paris 12ème.

<b>CHAMPIONNAT C.D.M. Dérogation horaire</b>
--

**525644 – LESIGNY USC**

Courriel du club et annulation de la dérogation.

R1 – matches à 09H30.

**523873 – FONTENAY SOUS BOIS US**

CDM / R3 - match au stade Georges Le Tiec à FONTENAY SOUS BOIS

<b>COUPE DE FRANCE – 3ème TOUR</b>
------------------------------------

**Rencontres à jouer le Dimanche 15 Septembre 2019 à 14h30****7 exempts du 3ème tour de Coupe de France**

HOUILLES A.C. - MAULOISE U.S. - MORANGIS CHILLY F.C. - BALLAINVILLIERS A.S. - PANTIN OL. -  
MACCABI PARIS U.J.A. - CERGY PONTOISE F.C..

**INFORMATION TERRAINS :**

La Section informe les clubs de LA CAMILIENNE (511261), MONTREUIL ESD (523260), CHAVILLE FC (549265), BOISSISE PRINGY US (550643), VIGNEUX CO (522260), VALLEE 78 FC (500737), FONTENAY EN PARISIS (52726), ASS NOISEENNE (563905), NEUVILLE SUR OISE (531088), ARRONVILLE FC (549559), ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT (580487), AS STAINS 93 ES (581563), CHAMPIONNET SP. (511117), PITRAY OLIER PARIS (516516), PLAINE VICTOIRE (550256) qu'ils doivent **fournir un terrain de NIVEAU 5 pour leur rencontre et en informer impérativement la Commission, au plus tard le MARDI 10 SEPTEMBRE 2019.**

Egalement le club des PETITS ANGES PARIS (546466) qu'il doit **fournir un terrain de NIVEAU 6 minimum pour leur rencontre et en informer impérativement la Commission, au plus tard le MARDI 10 SEPTEMBRE 2019.**

En l'absence de proposition de terrain de repli, la rencontre sera inversée.

**Les clubs ont la possibilité de jouer leurs rencontres avant le 15 Septembre 2019**, après accord écrit des deux clubs et de la Section d'Organisation des Compétitions.

(demande à effectuer via FOOTCLUBS ou par envoi de courriel sur [competitions@paris-idf.fff.fr](mailto:competitions@paris-idf.fff.fr)).

#### **Terrain indisponible le 15/09/2019**

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 10 Septembre 2019. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

#### **1/ Feuille de match informatique :**

La feuille de match informatisée est à utiliser en Coupe de France.

#### **2/ Arbitrage :**

<b><u>3<sup>eme</sup> tour de la Coupe de France</u></b>			
<b>Club Receptant</b>	<b>Club Visiteur</b>	<b>Nombre d'Arbitre</b>	<b>Prise en charge</b>
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	<b>1 AO*</b>	A la charge du club recevant
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 3	<b>3 AO</b>	<b>AC**</b> - A la charge du club recevant <b>2 AA***</b> - A la charge des 2 clubs
District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 3	Dernière Division District jusqu'à NATIONAL 3	<b>3 AO</b>	A la charge du club recevant

\*AO : Arbitre Officiel

\*\*AC : Arbitre Central

\*\*\*AA : Arbitre Assistant

Nous vous rappelons que pour les rencontres couvertes par 1 seul Arbitre Officiel, si les clubs souhaitent deux Arbitres Assistants supplémentaires, ils doivent en faire la demande auprès du service arbitrage de la Ligue. Les arbitres seront alors à la charge du club demandeur.

#### **RAPPEL :**

**En cas de prolongation, un remplacement supplémentaire peut-être effectué indépendamment du fait que l'équipe ait ou non déjà effectué tous les remplacements autorisés.**

#### **21820403 : LA CAMILIENNE SP. 12EME / FRANCONVILLE F.C. du 15/09/2019**

Demande via FOOTCLUBS de LA CAMILIENNE SP. 12EME proposant un terrain classé pour son match. La Commission fixe cette rencontre le Dimanche 15 Septembre 2019 à 15h30, sur le Complexe Sportif Alain Mimoun à Paris 12<sup>eme</sup>.

**21820404 : MONTREUIL E.S. / COURCOURONNES FC du 15/09/2019**

Demande via FOOTCLUBS de MONTREUIL E.S. proposant un terrain classé pour son match.  
Cette rencontre aura lieu le Dimanche 15 Septembre 2019 à 14h30, au stade Jean Delbert à MONTREUIL.  
Accord de la Commission.

**21820412 : BOISSISE PRINGY / VIRY CHATILLON ES du 15/09/2019**

Demande via FOOTCLUBS de BOISSISE PRINGY proposant un terrain classé pour son match.  
Cette rencontre aura lieu à 14h30 sur le stade municipal 2 à BOISSISE LE ROI.  
Accord de la Commission.

**21820417 : VIGNEUX CO / ERMONT AM.S. du 15/09/2019**

Demande via FOOTCLUBS de VIGNEUX CO proposant un terrain classé pour son match.  
Cette rencontre aura lieu le Dimanche 15 Septembre 2019 à 14h30, sur le stade des Bergeries à DRAVEIL.  
Accord de la Commission.

**21820422 : VALLEE 78 FC / COURBEVOIE SP. du 15/09/2019**

Demande via FOOTCLUBS de VALLEE 78 FC proposant un terrain classé pour son match.  
Cette rencontre aura lieu le Dimanche 15 Septembre 2019 à 14h30, sur le stade omnisports à CHEVREUSE.  
Accord de la Commission.

**21820428 : FONTENAY EN PARISIS FC / SAINT DENIS US du 15/09/2019**

Courriel de FONTENAY EN PARISIS FC informant de l'impossibilité de trouver un terrain de repli.  
La Commission inverse cette rencontre qui aura lieu le Dimanche 15 Septembre 2019 à 14h30, sur le stade Auguste Delaune à SAINT DENIS.

**21820457 : STAINS 93 AS / SAINT LEU FC du 15/09/2019**

Courriel de STAINS 93 AS informant de l'impossibilité d'obtenir un terrain classé et d'organiser ce match.  
La Commission demande au club de SAINT LEU FC de proposer un terrain de repli de niveau 5 en dehors de la Ville de ST LEU pour jouer cette rencontre, **au plus tard le mardi 10 septembre 2019.**  
Ce match de coupe à domicile venant s'intercaler dans le calendrier de l'équipe Seniors N3, celui-ci sera pris en compte dans la sanction de la suspension de terrain.

<b>SENIORS - CHAMPIONNAT</b>
------------------------------

**21470297 : SAINT LEU FC 95 1 / PARIS FC 2 du 21/09/2019 (N3)**

RAPPEL

La Commission demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre de niveau 4 en dehors de la Ville de ST LEU LA FORET, accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le vendredi 20 Septembre 2019 à 12h00.**

Prochaine rencontre concernée :

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

**21470345 : AC BB / TORCY PVM US du 14/12/2019 (N3)**

Demande d'inversion des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Samedi 14 Décembre 2019 à 18h00, sur le Complexe Sportif du Fremoy à TORCY.

Les rencontres deviennent :

Aller – 21470345 : TORCY PVM US / AC BB le 14/12/2019

Retour – 21470436 : AC BB / TORCY PVM US le 09/05/2020

Accord de la Commission.

**21444405 : CHATOU AS / MEAUX ACADEMY du 08/09/2019 (R1/A)**

Demande de changement de date et d'horaire des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Samedi 07 Septembre 2019 à 17h00, sur le stade Charles Finaltéri à CHATOU.  
Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

**21446873 : COURCOURONNES FC / OL. ADAMOIS du 01/09/2019 (R2/B)**

La Commission,

Après lecture des pièces versées au dossier (courriels de COURCOURONNES FC, courriel de l'OL. ADAMOIS, rapport de l'arbitre officiel et feuille match),

Considérant que par courriel en date des 29 et 30 août 2019, le club de COURCOURONNES F.C. a informé la Ligue et son adversaire que le club ne prendrait pas part immédiatement au championnat Seniors R2 2019/2020 en raison d'une procédure en cours concernant l'équipe Seniors 1 du club,

Considérant que par courriel en date du 30 août 2019, la Ligue a informé le club de COURCOURONNES F.C. que le match en objet était maintenu à la date prévue au calendrier,

Considérant qu'arrivés au stade, les arbitres:

- ont constaté l'absence de l'équipe de COURCOURONNES F.C. et la présence de 14 joueurs de l'équipe de l'OL. ADAMOIS ;
- ont été informés, par des dirigeants du club recevant, que l'équipe Seniors de COURCOURONNES F.C. ne disputerait pas le match;
- ont constaté que le terrain avait été rendu inaccessible par la municipalité en raison du décès d'un joueur survenu le matin même lors d'un match amical de Vétérans ;

Considérant que si les circonstances dramatiques relatives au décès du joueur Vétérans le matin du match auraient pu conduire la Commission à adopter une position compréhensive quant à un éventuel report du match, force est de constater qu'aucun joueurs de COURCOURONNES F.C. n'était présent,

Considérant que le club de COURCOURONNES F.C. a donc volontairement décidé de ne pas participer au match en objet comme indiqué dans leurs courriels des 29 et 30 août 2019,

Considérant que dans ces conditions, le report du match lié aux circonstances de l'avant match ne peut être envisagé,

Considérant que le club COURCOURONNES F.C., en dépit de l'information qui lui a été communiquée par la Ligue sur le maintien du match, a décidé de ne pas y participer et s'expose donc aux dispositions réglementaires prévues à l'article 23 du Règlement Sportif Général de la Ligue,

Par ces motifs,

**. donne match perdu par forfait à l'équipe de COURCOURONNES FC (-1 pt – 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de l'OL. ADAMOIS (3 pts – 5 buts).**

**21446879 : LIMAY ALJ / CONFLANS FC du 08/09/2019 (R2/B)**

Demande d'inversion des 2 clubs via FOOTCLUBS, en raison de travaux sur le terrain de LIMAY.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 08 Septembre 2019 à 15h00, sur le stade Léon Biancotto à CONFLANS STE HONORINE.

Les rencontres deviennent :

Aller – 21446879 : CONFLANS FC / LIMAY ALJ le 08/09/2019

Retour – 21446945 : LIMAY ALJ / CONFLANS FC le 26/01/2020

Accord de la Commission.

**21446892 : LIMAY ALJ / AC BB 2 du 06/10/2019 (R2/B)**

Demande d'inversion des 2 clubs via FOOTCLUBS, en raison de travaux sur le terrain de LIMAY.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 06 Octobre 2019 à 15h00, sur le stade Le Gallo à BOULOGNE BILLANCOURT.

Les rencontres deviennent :

Aller – 21446892 : AC BB 2 / LIMAY ALJ le 06/10/2019

Retour – 21446958 : LIMAY ALJ / AC BB 2 du 08/03/2020

Accord de la Commission.

**21447549 : EVRY F.C. / BAGNEUX COM 1 du 06/10/2019 (R3/B)**

RAPPEL

La Commission demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville d'EVRY, accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le vendredi 04 Octobre 2019 à 12h00.**

Prochaines rencontres concernées :



21447563 : EVRY F.C. / VINCENNOIS C.O. 2 du 03/11/2019 (R3/B)

21447578 : EVRY F.C. / LILAS F.C. 2 du 24/11/2019 (R3/B)

Si des matches de Coupes Régionales à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

**21447665 : MANTOIS FC 78 2 / OSNY FC 1 du 01/09/2019 (R3/C)**

La Commission,

Considérant qu'un dysfonctionnement de la FMI est intervenu après la rencontre empêchant la saisie des informations d'après match,

Considérant qu'une feuille de match papier a été établie mais partiellement remplie,

Pris connaissance des courriels des 2 clubs et du rapport de l'Arbitre Officiel,

Entérine le résultat du match suivant et la composition de l'équipe d'OSNY FC

Résultat du match : MANTOIS FC 78 2 = 2 buts - OSNY FC 1 = 1 but.

Composition d'OSNY FC 1

Num Maillot	Num licence	Nom Prénom
1	2544153286	SAMBE Mamadou
2	2127555661	OZIER Ludovic
3	2546220804	ABDOULRAGUIME Irfan
4	2543358429	CAMARA Adama
5	2338155681	CAMARA Saado
6	2308105618	KIRRI Yazid
7	2338148088	GOMES SEMEDO Orlando
8 Cap	2398014535	PADEY Marc Antoine
9	1816520931	LEWATE Yimcheu
10	2547237451	NDIAYE Mouhammadou
11	2543982920	SEBAA VARELA Rulio
12	2229642291	AUCLAIR Thibault
13	2348044280	SMAIL Riyad
14	2398060596	JEAN LOUIS Jean Christophe
Educateur	2300512545	CALME Florent
Adjoint	2318038376	MATINGOU MALONGA Perrin
Dirigeant	2543404236	LE BOMIN Jean Paul
Délégué	2310438633	THERSEN Olivier

Remplacement :

N°6 par le N°12

N°7 par le N°13

N°11 par le N°14

Transmis à la CRD pour les avertissements

**U19 - COUPE GAMBARELLA - CREDIT AGRICOLE -  
- Tour de Cadrage -**

Les 87 rencontres du tour de cadrage auront lieu le **DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2019** à 14h30, sur le terrain du club premier nommé. (Lever de rideau entre 11h45 et 12h30).

**Terrain indisponible le 15/09/2019**

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 10 Septembre 2019. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

**CONDITIONS DE PARTICIPATION:**

**Cette épreuve est ouverte aux licenciés U18 et U17.**

**Les joueurs licenciés U19 NE PEUVENT PAS y participer.**

**Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions médicales figurant à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.**

**EPREUVE:**

Pour les rencontres devant se dérouler en lever de rideau (**entre 11h45 et 12h30**), il appartient au club recevant d'en faire la demande auprès de la Section et d'en aviser son adversaire.

L'accord de ce dernier n'est pas nécessaire et ne peut en aucun cas être refusé.

En dehors de cette plage horaire, les accords des 2 clubs sont obligatoires.

**1/ Feuille de match informatique :**

La feuille de match informatisée est à utiliser en Coupe Gambardella.

**Arbitrage:**

Pour ces rencontres, il sera désigné **(1) UN** Arbitre officiel, à la charge du club recevant.

**Rappel des prochains tours de la Coupe Gambardella – Crédit Agricole.**

1<sup>er</sup> Tour : Dimanche 29 Septembre 2019

2<sup>ème</sup> Tour : Dimanche 13 Octobre 2019

3<sup>ème</sup> Tour : Dimanche 27 Octobre 2019

4<sup>ème</sup> Tour : Dimanche 10 Novembre 2019

Finales Régionales : Dimanche 24 Novembre 2019

**21856565 : PARISIS F.C. / GOELLY COMPANS FC du 15/09/2019**

Courriel de GOELLY COMPANS FC.

Suite au non engagement en Championnat de l'équipe de GOELLY COMPANS FC l'équipe de PARISIS FC est qualifiée pour le prochain tour.

<b>CHAMPIONNAT U20</b>
------------------------

La feuille de match informatisée sera à utiliser dans le CHAMPIONNAT U20, **à compter du Dimanche 08 Septembre 2019.**

La Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF U20 sera également concernée par la FMI, dès le 1<sup>er</sup> tour.

**Courriel du club LE MEE SPORTS.**

Ce club jouera tous ses matches à domicile à 12h30.

Accord de la Commission.

**Courriel du club BOBIGNY AF**

Ce club jouera tous ces matches à domicile à 18h (stade A. Delaune).

Accord de la Commission.

Par ailleurs, la Commission ne peut pas répondre favorablement à la demande du club concernant son souhait de jouer ses rencontres à domicile le samedi toute la saison.

Elle précise néanmoins que les rencontres pourront se dérouler le samedi avec l'accord de leurs adversaires.

**Courriel du club ANTONY FOOT EVOLUTION.**

Ce club jouera tous ses matches à domicile à 15h30, stade Georges Suant 1- 165 av. François Molé (synthétique).

Accord de la Commission.

**Match 21456255 FC MONTFERMEIL 20 / FCS BRETIGNY 20 du 08/09/2019**

Demande via FOOTCLUB du club FC MONTFERMEIL pour jouer cette rencontre à 11h.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de BRETIGNY FCS.



**Match 21456263 ACADEMIE BOBIGNY 20 / AS MEUDON 20 du 15/09/2020**

Demande via FOOTCLUB du club ACADEMIE BOBIGNY pour un changement horaire plus le report de cette rencontre à une date ultérieure.

Cette rencontre aura lieu le samedi 14 aout 2019 à 18h00 au stade Auguste Delaune à Bobigny.

Accord écrit des 2 clubs.

**Match 21456521 ENTENTE SSG 20 / VILLEMOMBLE SPORTS 20 du 09/09/2019**

Demande via FOOTCLUB de l'ENTENTE SSG pour un changement horaire (manifestation sur le stade jusqu'à 15h30).

Cette rencontre aura lieu à 16h00.

Accord de la commission.

**Match 21456531 US CRETEIL LUSITANOS 20 / CO ULIS 20 du 22/09/2019**

Demande via FOOTCLUB du club US CRETEIL LUSITANOS pour un changement horaire.

Accord de la Commission.

**U18 - CHAMPIONNAT****21451635 : JEUNESSE AUBERVILLIERS / MONTFERMEIL FC du 22/09/2019 (R1)**

RAPPEL

La Commission demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville d'AUBERVILLIERS accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le vendredi 20 septembre 2019 à 12h00.**

Prochaine rencontre concernée :

21451649 : JEUNESSE AUBERVILLIERS / ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN du 20/10/2019

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

**21452415 : MITRY MORY FOOT 1 / UJA MACCABI PARIS du 08/09/2019 (R3/D)**

Courriel du club de MITRY MORY FOOT et du service des Sports de la Mairie de TREMBLAY EN France indiquant le terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 08 Septembre 2019 à 13h00, sur le stade Jean Jaurès à TREMBLAY EN France.

Accord de la Commission.

**21452435 : MITRY MORY FOOT 1 / VGA ST MAUR MASC. du 06/10/2019 (R3/D)**

RAPPEL

La Commission demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville de MITRY MORY accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le vendredi 04 Octobre 2019 à 12h00.**

**CHAMPIONNAT U14****21453749 RED STAR FC 1 / PARIS FC 1 du 12/10/2019 R1/A**

Demande via Footclubs du PARIS FC pour reporter le match au 02/11/2019 en raison de sa participation à la Finale Mondiale de la Danone Cup.

La Commission avance cette rencontre au samedi 05/10/2019.

**21454378 PARIS FC 2 / TORCY PVM US 2 du 12/10/2019 R3/D**

Demande via Footclubs du PARIS FC pour reporter le match au 02/11/2019 en raison de sa participation à la Finale Mondiale de la Danone Cup.

Accord de TORCY PVM US.

La Commission avance cette rencontre au samedi 05/10/2019.

**C.D.M. - CHAMPIONNAT****21448456 : PORTUGAIS VILLENEUVE ST GEORGES / IVRY DESPORTIVA du 08/09/2019 (R1)**

Courriel de la Mairie de Villeneuve Saint Georges indiquant l'accord avec la Commune de LIMEIL BREVANNES pour jouer ce match.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 08 Septembre 2019 à 9h30, sur le stade Pironi à LIMEIL BREVANNES.

Accord de la Commission.

**21448726 : BALLANCOURT F.C. / SERVON F.C. du 15/09/2019 (R2/B)**

RAPPEL

Courriel de BALLANCOURT FC et attestation de la Mairie indiquant l'indisponibilité du terrain jusqu'au 22/09/2019.

Ces rencontres étant prévues au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer ces rencontres.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

Elle vous indique également la possibilité d'inversion, avec l'accord de votre adversaire.

**21448730 : BALLANCOURT F.C. / PORTUGAIS DES ULIS du 22/09/2019 (R2/B)**

Courriel des 2 clubs demandant l'inversion de la rencontre.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 22 Septembre 2019 à 9h30, sur Jean-Marc Salinier aux ULIS.

Les rencontres deviennent :

Aller – 21448730 : PORTUGAIS DES ULIS / BALLANCOURT FC le 22/09/2019

Retour – 21448796 : BALLANCOURT FC / PORTUGAIS DES ULIS le 01/03/2020

Accord de la Commission.

**21448852 : SAINT LEU 95 F.C. / BELLOY SAINT MARTIN A.S.C. du 08/09/2019 (R3/A)**

Courriel de SAINT LEU 95 F.C..

Reprise du dossier.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 08 Septembre 2019 à 9h30, sur le Complexe Sportif Jean Moulin à SAINT LEU LA FORET.

Accord de la Commission.

**ANCIENS - CHAMPIONNAT****21450961 : BOIS D'ARCY AS / PETITS ANGES PARIS du 08/09/2019 (R3/B)**

Demande d'inversion des 2 clubs via FOOTCLUBS

Arrêté municipal de la Commune de BOIS D'ARCY d'indisponibilité du terrain le 08/09/2019.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 08 Septembre 2019 à 9h30, sur le stade Emile Anthoine à Paris 15<sup>ème</sup>.

Les rencontres deviennent :

Aller – 21450961 : PETITS ANGES PARIS / BOIS D'ARCY AS le 08/09/2019

Retour – 2145107 : BOIS D'ARCY AS / PETITS ANGES PARIS le 26/01/2020

Accord de la Commission.

**21451357 : COURCOURONNES FC / LINAS MONTLHERY ESA du 08/09/2019 (R3/C)**

Courriel de COURCOURONNES FC demandant le report de cette rencontre, en raison du décès d'un joueur lors de leur match amical le 01/09/2019.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte cette rencontre au 29 Septembre 2019.

